

Vernouillet, le 13 juillet 2021

Direction des Services Techniques Municipaux  
DS/BVJFD/2020/ (054)115

## ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

### Scellement et pose de mobiliers urbains de signalisation DIVERSES RUES

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,  
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,  
**Considérant** la réalisation de travaux de scellement et de pose de mobiliers urbains dans diverses rues du Centre Commercial Plein Sud, par la Société BUEIL COM – Place du Pel – 27730 BUEIL et ses prestataires ou sous-traitants.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera perturbée du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 22 octobre 2021 de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués et réalisés avec empiètement sur la chaussée et/ou trottoirs

- ▶ RUE DE NUISEMENT
- ▶ RUE DU PRESOIR
- ▶ ROUTE DE CHARTRES
- ▶ RUE DE ROME
- ▶ BOULEVARD DE L'EUROPE
- ▶ RUE DE STRASBOURG

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule trouvé en infraction sera enlevé aux frais et risques du propriétaire.


**Article 3 :** L'accès aux véhicules de secours et aux propriétés riveraines sera maintenu.

**Article 4 :** La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de BUEIL COM – Place du Pel – 27730 BUEIL

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5 :** Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de BUEIL COM, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire



Damien STEPHO